

Dépôt : M. Marc Baum
8 mai 2019

Proposition de modification
du Règlement de la CdR
(n°7404)

1

Resolution

La Chambre des Députés

- Vu la proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la présence d'un collaborateur du rapporteur lors des réunions de commission (document parlementaire No.7404) ;
- Considérant le droit des ministres de se faire assister par un ou plusieurs collaborateurs dans les commissions parlementaires ;
- Considérant que la très grande majorité des rapports est rédigée par des membres de la majorité ;
- Considérant qu'ainsi « l'inégalité de moyens entre la majorité et l'opposition risque encore de s'accroître » ;
- S'exprimant en faveur d'une amélioration et d'une facilitation du travail parlementaire de tous les députés ;

Décide

- De procéder à une extension du droit de se faire assister par un collaborateur à chaque groupe politique ou technique et de chaque sensibilité politique.

Harc Baum
D

R 2/7

D
Roy REDING

Marc Goergen

David Wagner